

Mécomptes publics – Coût/efficacité

Trop de contrats aidés

Lorsque l'utilité d'une dépense publique est inférieure au coût des prélèvements nécessaires pour la financer, l'effet sur l'emploi est au total négatif à moyen terme.



par Françoise Ecalle

La ministre du Travail a annoncé une forte baisse du nombre de contrats aidés qui sera inscrite dans le projet de loi de finances pour 2018. C'est une très bonne décision.

Depuis la création des travaux d'utilité collective en 1984, tous les gouvernements ont subventionné un grand nombre d'emplois dans le secteur non marchand. Ils étaient 470 000 à la fin de 2016 (emplois d'avenir, contrats uniques d'insertion et dispositifs d'insertion par l'activité économique), auxquels s'ajoutent 70 000 contrats aidés dans le secteur marchand. Les crédits inscrits en loi de finances initiale pour 2017 s'élèvent à 3,4 Mds €.

Les handicapés bénéficient d'autres dispositifs pour accéder à l'emploi, mais de nombreuses personnes non handicapées ne sont pas employables parce que leur productivité est inférieure au coût du travail au niveau du Smic pour un employeur, même en tenant compte des allègements de cotisations sociales sur les bas salaires. Elles doivent donc pouvoir bénéficier de contrats aidés, jusqu'à ce qu'elles deviennent employables dans les conditions de droit commun. Leur nombre est toutefois certainement bien inférieur à 500 000, même s'il est difficile à estimer précisément.

Une visée statistique électoraliste

En fait, les contrats aidés ont toujours été largement utilisés par tous les gouvernements pour réduire le taux de chômage, plus ou moins selon la conjoncture économique et les échéances électorales, et plutôt plus que d'habitude dans la période récente.

Cette politique de court terme a pourtant des effets négatifs sur l'emploi à moyen terme. En effet, si les activités exercées par les bénéficiaires de ces contrats ont une certaine utilité pour leurs employeurs, collectivités locales et associations en particulier, cette utilité est inférieure au coût des impôts qu'il faut lever pour les financer. Or, si l'utilité d'une dépense publique est inférieure au coût des prélèvements nécessaires pour la financer, l'effet sur l'emploi est au total négatif à moyen terme. C'est d'ailleurs la principale raison pour laquelle la France doit réduire le niveau de ses dépenses publiques.

"Si les activités exercées par les bénéficiaires de ces contrats ont une certaine utilité pour leurs employeurs, collectivités locales et associations en particulier, cette utilité est inférieure au coût des impôts qu'il faut lever pour les financer"

En outre, les enquêtes sur le devenir des demandeurs d'emploi montrent depuis longtemps que le passage par un contrat aidé dans le secteur public diminue significativement la probabilité de trouver un contrat à durée indéterminée. Il est en effet vraisemblable que ces emplois donnent de mauvaises habitudes de travail, ou tout au moins que les employeurs privés aient cette opinion.

Les objectifs de réduction du déficit public et donc d'évolution des dépenses, que le gouvernement s'est donné impliquent des économies massives. Il est parfaitement justifié d'en faire de très importantes sur les contrats aidés dans le secteur non marchand en ciblant mieux sur les personnes qui en ont vraiment besoin.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de Françoise ECALLE.

A lire également

Les réformes en mal de cohérence globale

Pierre Cahuc, économiste : "Ce plan contre le chômage évite une nouvelle fois les réformes de fond"